#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

#### COMMUNE DE MONTENDRE

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

Convocation du 16 septembre 2017 – Transmise le 16 septembre 2017 – Affichée le 16 septembre 2017

\* \* \* \* \* \* \* \*

L'an deux mil dix-sept, le 20 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS: MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., BOURDELAUD J-P, PIEFORT D., DEFAYE D., NICOLLE S., MAIMBOURG S., LAUZEL N., TACHDJIAN-GERVAIS J., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F., CRIARD-HERAUD J., PERRAULT A-L.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur François-Xavier CAILLET (Pouvoir à Mme Marie-Françoise GRUEL), Madame GLEIZES-NOCENTINI Elisabeth (Pouvoir à Monsieur Ludovic POUJADE), Monsieur Bernard LALANDE (Pouvoir à Monsieur GIRAUDEAU).

Madame Jacqueline TACHDJIAN-GERVAIS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2017. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité après modification de l'assesseur désigné dans le compte-rendu, Madame Nathalie LAUZEL étant citée alors que cette fonction a été exercée par Monsieur Ludovic POUJADE.

# <u>DELIBERATION nº 017240DE200920171 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat, à charge pour le Maire de rendre compte des actes pris dans le cadre de ces délégations au Conseil Municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal, dans un souci de bonne administration et de fluidité de la gestion de la Commune, de lui déléguer l'ensemble des attributions énumérées à l'article L 2122-22 sus-cité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de déléguer au Maire, pour la durée du mandat la charge :
  - o d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tout acte de délimitation des propriétés communales ;
  - o de fixer, dans la limite de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal lorsque ceux-ci n'ont qu'un caractère ponctuel et ne représentent pas une ressource permanente, ces droits pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de procédures dématérialisées;
  - o de procéder, dans la limite d'un montant de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires ;
  - o de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - o de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - o de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
  - o de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - o de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - o d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
  - o de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - o de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - o de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  - o de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
  - o de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - o d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption urbain;

- o d'intenter au nom de la Commune toute action en justice ou de défendre la Commune dans toute action intentée contre elle dans les domaines suivants :
  - 1° mise en cause ou mise en œuvre des décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;
  - 2° mise en cause ou mise en œuvre des décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil municipal;
  - 3° mise en cause ou mise en œuvre des décisions prises par délibération du Conseil municipal;
  - 4° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal
  - 5° les actions mettant en cause la responsabilité administrative, civile ou pénale de la Commune vis-à-vis des tiers ou du personnel communal
  - 6° les actions à l'encontre de tiers identifiés ou non dont la responsabilité vis-à-vis de la Commune est susceptible d'être engagée devant les juridictions civile, administrative ou pénale ;
- o de transiger avec les tiers dans la limité d'un montant de 1 000 euros ;
- o de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite 30 000 €;
- o de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
- o de signer la convention prévue par le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- o de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 euros;
- d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 214-1-1 du Code de l'Urbanisme sous réserve de l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et dans les limites fixées par la délibération instaurant ce périmètre;
- o d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune en vue de la réalisation de projets communaux ou de la constitution de réserves foncières ;
- o de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;
- o d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- o de demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par financeur par projet ;
- o de procéder, pour les projets dont le montant prévisionnel ne dépasse pas 1 000 000 d'euros, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux;
- d'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation;

- Autorise le Maire à donner délégation de signature à un responsable de service, sur la base de l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les domaines couverts par la présente délibération;
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

# <u>DELIBERATION n° 017240DE200920172 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE :</u>

#### 1. Election des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 1.1. Nombre d'adjoints :

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints.

Le Maire a proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif en créant 6 postes d'adjoint au Maire.

Madame GRUEL explique que MM. CAILLET, LATHIERE-JOLY, CRIARD-HERAUD, PERRAULT et elle sont contre cette proposition et souhaitent que le nombre d'adjoints au Maire soit fixé à 5.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre	5	MM. Marie-Françoise GRUEL (François-Xavier CAILLET, Roseline LATHIERE-JOLY, Janique CRIARD-HERAUD et Anne-Laure PERRAULT
Abstention		
Vote	Majorité	

- Décide de fixer à six le nombre de postes d'adjoint au Maire.

#### DELIBERATION nº 017240DE200920173 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le conseil municipal ayant fixé à six le nombre des adjoints au Maire de la commune, le Maire a fait procéder à leur élection.

#### 1.2. Constitution du bureau :

Le conseil a désigné deux assesseurs : Madame Anne-Laure PERRAULT et Monsieur Ludovic POUJADE.

#### 1.3.Listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucun liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 15 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées :

Liste nº 1	Liste n° 2
Elisabeth DIEZ	Marie-Françoise GRUEL
Yves POUJADE	Roseline LATHIERE-JOLY
Céline BRIAUD	François-Xavier CAILLET
Michel LATHIERE	Janique CRIARD-HERAUD
Marie-Noëlle TUGAS	Anne-Laure PERRAULT
Christophe BOULLE	
	Elisabeth DIEZ  Yves POUJADE  Céline BRIAUD  Michel LATHIERE  Marie-Noëlle TUGAS

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

#### 1.4. Résultats du premier tour de scrutin :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
	Nombre de votants (enveloppes déposées):	23
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0

d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]:

e. Majorité absolue :

NOM ET PRENOM DE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Elisabeth DIEZ	18	dix-huit	
Marie-Françoise GRUEL	5	cinq	

#### 1.5. Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Elisabeth DIEZ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

# <u>DELIBERATION nº 017240DE200920174 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :</u>

Monsieur le Maire explique qu'afin de prendre en compte les conséquences de la démission de Monsieur LALANDE et de son élection en tant que Maire, il apparaît opportun de procéder au renouvellement des membres de la commission de délégation de service public.

En application de la législation relatives aux Marchés Publics, dans les communes de moins de 3500 habitants, les commissions d'appel d'offres sont composées de 4 membres : le Maire ou son représentant, en tant que Président, et 3 conseillers municipaux élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission d'appel d'offres sera de 7,66 (23 conseillers/3 postes).

Il est également nécessaire d'élire des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MM. Yves POUJADE, Jean-Pierre BOURDELAUD et François-Xavier CAILLET et aux postes de suppléants de MM. Michel LATHIERE, Christophe BOULLE et Janique CRIARD-HERAUD.

Je propose que deux assesseurs, Anne-Laure PERRAULT et Ludovic POUJADE, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	O
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	23
	0
Nombre de suffrages exprimés:	23

23

12

LISTE(S)		Nombre de	suffrages exprimés
Titulaires	Suppléants	En chiffres	En toutes lettres
Yves POUJADE	Michel LATHIERE		
Jean-Pierre '	Christophe BOULLE		
BOURDELAUD	•	23	Vingt-trois
François-Xavier CAILLET	Janique CRIARD-HERAUD		

Le Maire proclame que, MM. Yves POUJADE, Jean-Pierre BOURDELAUD et François-Xavier CAILLET sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et MM. Michel LATHIERE, Christophe BOULLE et Janique CRIARD-HERAUD membres suppléants.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE200920175 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :</u>

Monsieur le Maire explique qu'afin de prendre en compte les conséquences de la démission de Monsieur LALANDE et de son élection en tant que Maire, il apparaît opportun de procéder au renouvellement des membres de la commission de délégation de service public.

En application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3500 habitants, il est nécessaire de créer une commission chargée de l'examen des candidatures et offres de délégation de service public.

Cette commission, comme la commission d'appel d'offres est composée de 4 membres : le Maire ou son représentant, en tant que Président, membre de droit, et 3 conseillers municipaux élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission de délégation de service public sera de 7,66 (23 conseillers/ 3 postes).

Il est également nécessaire d'élire des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je propose la candidature aux postes de titulaires d'une liste composée de MM. Yves POUJADE, Elisabeth DIEZ et Marie-Françoise GRUEL et aux postes de suppléants de MM. Michel LATHIERE, Jean-Pierre BOURDELAUD et Anne-Laure PERRAULT.

Je propose que deux assesseurs, Anne-Laure PERRAULT et Ludovic POUJADE, l'assistent dans les opérations de dépouillement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote au scrutin secret des membres de la Commission de délégation de service public et procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	23 0
Nombre de suffrages exprimés:	23
	2.3

LISTE(S)		Nombre de suffrages exprimés	
		En chiffres	En toutes lettres
Yves POUJADE	Michel LATHIERE		
Elisabeth DIEZ	Jean-Pierre BOURDELAUD	23	Vingt-trois
Marie-Françoise GRUEL	Anne-Laure PERRAULT		· <b>g</b> 5

Le Maire proclame qu'à l'unanimité, MM. Yves POUJADE, Elisabeth DIEZ et Marie-Françoise GRUEL sont élus membres titulaires de la Commission de délégation de service public et MM. Michel LATHIERE, Jean-Pierre BOURDELAUD et Anne-Laure PERRAULT membres suppléants.

# <u>DELIBERATION nº 017240DE200920176 : ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :</u>

Monsieur le Maire explique que l'élection d'un nouveau Maire, Président de droit de la Commission Ressources Humaines entraîne une vacance d'un poste au sein de cette commission, il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Maire propose la candidature de Madame Elisabeth DIEZ pour pourvoir ce poste.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.

Madame Janique CRIARD-HERAUD présente sa candidature.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés:	23
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus		
	En chiffres	En toutes lettres	
DIEZ Elisabeth	18	dix-huit	
CRIARD-HERAUD Janique	5	cinq	

Le Maire proclame Elisabeth DIEZ élue au sein de la Commission Ressources Humaines.

# DELIBERATION n° 017240DE200920177 : ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES :

Comme pour le point précédent, Monsieur le Maire expose que l'élection d'un nouveau Maire, Président de droit de la Commission des finances entraîne une vacance d'un poste au sein de cette commission, il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Maire propose la candidature de Madame Elisabeth DIEZ pour pourvoir ce poste.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.

Madame GRUEL présente la candidature de Monsieur François-Xavier CAILLET.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	Λ
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés:	23
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DIEZ Elisabeth	18	dix-huit
CAILLET François-Xavier	5	cinq

Le Maire proclame Elisabeth DIEZ élue au sein de la Commission des finances.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE200920178 : CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :</u>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Décide de créer une commission jeunesse, vie scolaire composée de 5 membres, dont le Maire ou son représentant en tant que président de droit. L'Adjoint délégué à la jeunesse et à la vie scolaire animera cette commission qui sera en charge des dossiers relatifs à la jeunesse et à la vie scolaire et, plus particulièrement, des dossiers suivants :

- Aménagement, travaux et entretien des bâtiments scolaires et périscolaires ;
- Suivi de la gratuité solaire ;
- Relations avec les enseignants et les parents d'élèves ;
- Suivi des Conseils d'Ecole :
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement;
- Projets et aménagements en lien avec la Jeunesse et la Vie scolaire.

A cet effet, la Commission pourra émettre des avis relatifs aux dossiers présentés. Le président de la Commission pourra y associer d'autres élus ou personnes nécessaires à son objet qui y siègeront alors sans voix délibérative.

La Commission pourra se réunir conjointement avec d'autres commissions intra-municipales lorsque des sujets transversaux nécessiteront le travail en commun d'une ou plusieurs de ces commissions.

- Les avis feront alors l'objet d'une délibération commune des membres de ces commissions.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des membres de la Commission.

Cette élection a lieu au scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste afin d'assurer une représentation équilibrée au sein de cette commission. Par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission de délégation de service public sera de 5,75 (23 conseillers/ 4 postes). Cette proposition est adoptée l'unanimité.

Il est proposé la candidature d'une liste composée de MM. Sandra NICOLLE, Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI, Stéphanie MAIMBOURG et Anne-Laure PERRAULT et demandé aux conseillers municipaux si une autre liste souhaite se présenter. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le principe du vote au scrutin public ayant été adopté par le Conseil Municipal, il sera procédé à l'élection à main levée et fait procéder au vote, dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

LISTE(S)	Nombre de	Nombre de suffrages exprimés	
Titulaires	En chiffres	En toutes lettres	
Sandra NICOLLE			
Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI			
Stéphanie MAIMBOURG	23	Vingt-trois	
Anne-Laure PERRAULT			

Le Maire proclame que MM. Sandra NICOLLE, Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI, Stéphanie MAIMBOURG et Anne-Laure PERRAULT sont élues membres de la Commission jeunesse et vie scolaire.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE200920179 : CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :</u>

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Décide de créer une commission vie associative et culturelle composée de 5 membres, dont le Maire ou son représentant en tant que président de droit. L'Adjoint délégué à vie associative et à la culture animera cette commission qui sera en charge des dossiers relatifs à la vie associative et, plus particulièrement, des dossiers suivants :

- Etude et analyse du développement des lieux d'expression du monde associatif et culturel ;
- Etude des demandes de subvention présentées par les associations ;
- Projets et aménagements en lien avec la Vie associative et culturelle.

A cet effet, la Commission pourra émettre des avis relatifs aux dossiers présentés. Le président de la Commission pourra y associer d'autres élus ou personnes nécessaires à son objet qui y siègeront alors sans voix délibérative.

La Commission pourra se réunir conjointement avec d'autres commissions intra-municipales lorsque des sujets transversaux nécessiteront le travail en commun d'une ou plusieurs de ces commissions.

Les avis feront alors l'objet d'une délibération commune des membres de ces commissions.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des membres de la Commission.

Cette élection a lieu au scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste afin d'assurer une représentation équilibrée au sein de cette commission. Par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission de délégation de service public sera de 5,75 (23 conseillers/ 4 postes). Cette proposition est adoptée l'unanimité.

Il est proposé la candidature d'une liste composée de MM. Christophe BOULLE, Didier DEFAYE, Sandra NICOLLE et Marie-Françoise GRUEL. Il est demandé aux conseillers municipaux si une autre liste souhaite se présenter. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le principe du vote au scrutin public ayant été adopté par le Conseil Municipal, il sera procédé à l'élection à main levée et fait procéder au vote, dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23

LISTE(S)	Nombre de suffrages exprimés	
Titulaires	En chiffres	En toutes lettres
Christophe BOULLE		
Didier DEFAYE		
Sandra NICOLLE	23	Vingt-trois
Marie-Françoise GRUEL		

Le Maire proclame que MM. Christophe BOULLE, Didier DEFAYE, Sandra NICOLLE et Marie-Françoise GRUEL sont élus membres de la Commission Vie Associative et Culturelle.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE2009201710 : ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de cette fonction de Madame Elisabeth DIEZ, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant, délégué titulaire, au Conseil d'Administration du Collège Samuel Dumenieu.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Christophe BOULLE en tant que délégué titulaire.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.

Madame Marie-Françoise GRUEL présente la candidature de Monsieur François-Xavier CAILLET.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULLE Christophe	18	dix-huit
CAILLET François-Xavier	5	cinq

Le Maire proclame Christophe BOULLE élu au poste de délégué titulaire auprès du Conseil d'Administration du collège Samuel DUMENIEU.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE2009201711 : ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE :</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de cette fonction de Madame Elisabeth DIEZ, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant, délégué titulaire, au Conseil d'Administration de l'association Mamuse et Méduque.

Le Maire propose la candidature de Madame Stéphanie MAIMBOURG en tant que délégué titulaire.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes.

Madame Anne-Laure PERRAULT présente sa candidature.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants:	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés:	23
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAIMBOURG Stéphanie	18	dix-huit
PERRAULT Anne-Laure	5	cinq

Le Maire proclame Stéphanie MAIMBOURG élue au poste de délégué titulaire auprès du Conseil d'Administration de Mamuse et Méduque.

# $\frac{DELIBERATION \ n^{\circ} \ 017240DE2009201712: VENTE \ DE \ MATERIEL \ DES \ SERVICES}{TECHNIQUES:}$

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 017240DE030720174, en date du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé de la vente à Monsieur Xavier LEZEAU de matériel réformé des services techniques.

#### Il s'agissait:

- d'un camion plateau de marque PEUGEOT et de modèle 504 immatriculé 2160 WS 17 mis en circulation le 4 novembre 1996 et dont le contrôle technique n'est plus à jour ;
- d'une épareuse de marque BERRY de type R501AV de 2004;
- d'un broyeur d'accotement de marque ROUSSEAU.

Le prix de vente avait été fixé à 1 500 € pour l'ensemble de ce matériel, en l'état.

Monsieur le Maire explique que le prix de vente négocié en amont du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 était en fait de 1 400 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier le prix de vente à 1 400 € pour se conformer à ce qui avait été convenu avec l'acquéreur.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de vendre au prix global de 1 400 € les équipements décrits ci-dessus à Monsieur Xavier LEZEAU.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

# <u>DELIBERATION n° 017240DE2009201713 : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE :</u>

Monsieur le Deuxième Adjoint explique qu'afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent du service de la Police Municipale, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>e</sup> classe.

Pour permettre une période de tuilage entre l'agent partant à la retraite et celui qui sera recruté, il est proposé de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

# <u>DELIBERATION nº 017240DE2009201714 : MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE GARE TGV A NEUVICQ :</u>

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du chantier de la LGV Paris-Bordeaux, une gare de secours avec son quai, sa desserte routière et son parking, a été créée à Neuvicq en Charente-Maritime.

Il apparaît que la LGV peut tout à la fois créer des liaisons rapides entre les grandes métropoles françaises et contribuer au développement économique des territoires qu'elle traverse.

De plus, la gare LGV de Neuvicq est située au cœur d'un bassin de vie de 300.000 habitants,

Cette situation justifierait l'arrêt journalier dans chaque sens des TGV en gare LGV de Neuvicq, ce qui profiterait aux habitants de ce territoire tout en optimisant la rentabilité de cette infrastructure ferroviaire,

La Commune de Montendre est située dans le bassin de vie potentiellement desservi par cette gare LGV.

C'est pourquoi il propose d'adopter une motion pour que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

<u> </u>	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Demande que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

### DELIBERATION n° 017240DE2009201715 : VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Deuxième Adjoint expose qu'il convient de réajuster certains articles budgétaires. Il est proposé de prévoir un virement de crédits des dépenses imprévues  $022^{\div}$ sur l'opération 236 Restauration de la Tour ronde du Château pour 10 000 €, un montant de 14 000 € sur l'article 6574 Subventions aux associations et 2 000 € afin d'intégrer les intérêts de l'emprunt relais de 500 000 € qui a été réalisé pour financer les investissements 2017.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour_	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

#### **DECIDE:**

- De voter le virement de crédits comme ci-dessous détaillé :

SECTION FONCTIONNEMENT – Article	Diminution	Augmentation
022 – Dépenses imprévues	- 26 000 €	
6574 - Subventions aux associations		+ 14 000 €
66111 – Intérêt des emprunts		+ 2 000 €
023 – Virement à la section d'investissement		+ 10 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 26 000 €	+ 26 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – Article/Opération	Dépenses	Recettes
2313/236 - Construction Restauration tour ronde Château	+10 000 €	1
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 10 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT		= 10 000 C

## <u>DELIBERATION n° 017240DE2009201716 : FIXATION DU LOYER DES GARAGES DE L'ANCIENNE RESE :</u>

Monsieur le Deuxième Adjoint rappelle que la Commune de Montendre est désormais propriétaire des locaux de l'ancienne RESE rue des Genêts.

Cette immeuble comprend des garages qui étaient jusqu'ici loué à 5 particuliers par la Régie d'Exploitation du Service des Eaux moyennant en loyer annuel de 537,50 €.

Il propose donc au Conseil municipal de continuer à louer ces garages aux personnes qui les occupent actuellement sur la base d'un loyer mensuel de 44,80 €, ce montant étant actualisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du contrat de location, sur la base du dernier indice de référence des loyers connu.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de fixer le montant de loyer mensuel de location des garages de l'ancienne RESE à 44,80 € par mois ;
- Précise que ce montant sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du contrat de location, sur la base du dernier indice de référence des loyers connu à cette date ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

#### Affaires diverses:

Monsieur Patrick GIRAUDEAU donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 29 juin 2017 au 16 septembre 2017 (annexé au présent compte-rendu).

Monsieur Yves POUJADE présente son analyse des récentes décisions gouvernementales notamment en ce qui concerne la non-reconduction du financement des contrats aidés (11 actuellement) pour lesquels l'Etat contribue aujourd'hui à hauteur de 120 000€. Il déplore la disparition annoncée de ces contrats qui offrent à des personnes en difficulté une réinsertion par le travail, permettant par là-même à la collectivité d'assurer de nombreux services (entretien de la voirie et des espaces verts, écoles, ménage...). Cette annonce, conjuguée à la suppression continuelle des aides de l'Etat atteste du désengagement croissant de ce dernier qui laisse aux collectivités locales une tâche de plus en plus lourde à assumer, dans un contexte socio-économique préoccupant.

Madame Roselyne LATHIERE-JOLY demande où les cyclistes peuvent garer leurs vélos en centreville. M. Patrick Giraudeau répond qu'il est nécessaire et logique, en effet, de prévoir l'aménagement de points de stationnement pour deux-roues, d'autant que la collectivité a fait aménager et prévoit d'aménager des pistes cyclables.

Mme Anne-Laure PERRAULT demande s'il est envisagé de relocaliser le terrain multisports (autrefois situé à la Taulette et démonté pour les besoins du chantier du parc des labyrinthes). M. Patrick Giraudeau répond qu'en effet, il est prévu de réimplanter le plateau multisports sur le site du lac, dans le cadre d'aménagements futurs de la base de loisirs, à l'issue du chantier du parc des labyrinthes.

Monsieur Ludovic POUJADE, maire délégué de Vallet déplore les récents actes de vandalisme constatés sur l'aire de jeux de Vallet. Ces déprédations représentent un coût important et les agents des services techniques expriment leur découragement à réparer sans cesse ce que des personnes mal intentionnées prennent plaisir à casser. Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD renchérit en exposant que régulièrement, les services municipaux débarrassent les pare-feux d'ordures en tout-genre et que des amendes sont parfois dressées dès lors que les coupables sont démasqués.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

...

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU

# Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

# période du 29/06/2017 au 16/09/2017 :

Item: Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Ohiot	Oth later
04/07/2017	04/07/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules lère quinzaine juin.	1 077 14
04/07/2017	04/07/2017 COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale élections du 18/6/2017	1 00
04/07/2017 SIRF	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	743.06
04/07/2017	04/07/2017 FABREGUE IMPRIMERIE	Imprimés administratifs et bâtons de cire police m	399 15
04/07/2017	04/07/2017 SARL FILMOLUX	Cutter bibliothèque.	7.58
04/07/2017	04/07/2017 GK PROFESSIONNAL	Tee shirts + chaussures police municipale.	270,79
04/07/2017	04/07/2017 SARL CANTIN	Pose plafond lambris pvc entrée école de Chardes.	177.46
04/07/2017	04/07/2017 TAPHANEL Céline	Curage de fossés et hydrocurage sur voirie commune	3 024,00
04/07/2017	04/07/2017 SARL BERGER	Nettoyage forêt lac saison estivale et Free Music.	11 703,00
04/07/2017	04/07/2017 SARL BOUTEILLER FRERES	Réparations Véhicule ford connect.	354.12
04/07/2017	04/07/2017 SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule ford transit.	250,55
04/07/2017	04/07/2017 DECLIC DISTRBUTION	Drapeau français Vallet,	78.98
04/07/2017	04/07/2017 CHAINTRIER SARL	Transport sorite scolaire élèves école élémentaire	610.00
05/07/2017	05/07/2017 BRUNET Jean-Marc	Pain cantine scolaire juin.	336,60
05/07/2017	05/07/2017   COOPERATIVE REGIONALE	Denrées PC gendarmes FREE MUSIC des 23 et 24 juin.	170.23
05/07/2017	05/07/2017 SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	586,65
05/07/2017	05/07/2017 BODET SOFTWARE SAS	Acquisition badges entrées gymnase.	228,00
05/07/2017	05/07/2017 L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fourniture borne électrique au château.	198,00
05/07/2017	05/07/2017 L'ATHANOR	Fournitures scolaires école de Vallet.	165.00
05/07/2017	05/07/2017 UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DE LA CH	Dispositif premiers secours FREE MUSIC des 23, 24	6 170,00
05/07/2017	05/07/2017 L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Remise en état éclairage extérieur camping.	836.40
05/07/2017	05/07/2017 SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule police municipale.	480.45
05/07/2017	05/07/2017 BREAUD Sébastien	Réparation benne camion chardes vallet.	864.00
05/07/2017	05/07/2017 SELARL ABLV HUISSIERS 17	Constat relevés compteurs électrique et eau villag	290.00
11/07/2017 DEMATIS	DEMATIS	Frais d'insertion marché public remplacement menui	1 152.00
11/07/2017	11/07/2017 S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais publication marché menuiseries extérieures école maternelle	856.93
11/07/2017	11/07/2017 TESSIER Philippe	Denrées réunion conseil du 3/07/2017.	96.93
			11671

11/07/2017 ARENE CARRELAGE	Fournitures colle + joint carrelage bassin ludique	776.40
11/07/2017 DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Tampons trodat mairie et médiathèque.	90.18
11/07/2017 SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimante services techniques.	44.89
11/07/2017 SASU ADHE PUB	Nettoyage et recollage panneaux indication FREE MUSIC	49.92
11/07/2017 SA ALBERT	Vérification installation gaz camping.	81.00
11/07/2017 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Dépose et remplacement lanterne façade porche centre culturel	277.49
	Frais d'analyses recherche légionnelles bâtiments.	1 805.21
$\overline{}$	Frais d'analyses denrées restaurant solaire.	107.36
-+	Publication vacancier 2017.	1 872 00
11/07/2017 CHAINTRIER SARL	Frais transport élèves école élémentaire le 26 juin	315.00
11/07/2017 CHAINTRIER SARL	Frais transport élèves école élémentaire au bassin	00'099
12/07/2017 SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	174.35
12/07/2017 SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 495 99
12/07/2017 A2C SERVICES	Doubles clés.	32.90
12/07/2017 LAROCHE MOTOCULTURE	Fournitures huile chaine et fil nylon.	112.00
12/07/2017 SARL SNM	Fourniture ateliers.	33 14
12/07/2017 SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien services techniques.	005 90
12/07/2017 REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Matériel électrique bâtiments.	455 53
12/07/2017   SARL JARDIFLOR	Plants de fleurs, électrovanne espaces verts	715 70
12/07/2017 SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit équipement + terreau Chardes.	141 60
12/07/2017 MORTUREUX Yolande	Livres bibliothèque.	378 20
12/07/2017 JEAPI SAS	contrat entretien copieurs mairie, bibliothèque, écoles	1 736 00
12/07/2017 EURL CHAPITEAUX DE SAINTONGE	Location tente de réception fête de chardes du 30/06/17	2 649 60
12/07/2017 SARL HENRIQUET	Cocktail vin d'honneur fête de chardes du 30/06/2017	520,00
12/07/2017 TRANSPORTS DELAGREE	Transports élèves école élémentaire à Oléron le 12/06/2017	834,00
19/07/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine juin véhicules.	2 101.61
19/07/2017 COOPERATIVE REGIONALE	Denrées et fouumitures restaurant scolaire	150 08
$\rightarrow$	Café sucre + filtres mairie + Eau services techniques	117.09
	Denrées restaurant scolaire.	985.01
19/07/2017 BMSO - POINT P	Fournitures diverses.	382.02
19/07/2017 JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fournitures espaces verts.	36 17
19/07/2017 CEDEO	Petit équipement bassin ludique et école maternelle	1 078 21
19/07/2017 HD SERVICES	Alimentation électrique pour ordinateur école maternelle	40.00
19/07/2017 KILOUTOU	Location matériel pour FREE MUSIC des 23 et 24 juin	10 012 90
19/07/2017 SARL LEGER PERE ET FILS	Nettoyage voirie avec balayeuse.	768.00
		20,000

19/07/2017 BREAUD Sebastien	Réparation rouleau palpeur.	141600
19/07/2017 HD SERVICES	Contrat maitnenance informatique juin.	
19/07/2017 ORCHESTRE MYRIAM	Animation repas dansant fête de chardes du 1/07/2017	750,00
20/07/2017 VEDIF Collectivités	Acquisition 150 chaises salle municipale.	2 824 20
20/07/2017 FABREGUE IMPRIMERIE	Complément facture nº 30506627 payé 399,15 € au li	41.93
20/07/2017 NOREMAT SAS	Courroie.	194.26
20/07/2017 SARL BOUE FRERES	Fournitures, réparation tracteurs et matériel Orsi	3 092,62
	Courroie ponceuse et cadenas.	86,04
	Fournitures scolaires école maternelle.	185.76
20/07/2017 PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique et lac.	188.46
20/07/2017 LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux	Frais distribution bulletin municipal.	486,47
20/07/2017 AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène bassin ludique.	273,19
20/07/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac.	85,02
25/07/2017 PREVOST Olivier	Pain juin restaurant scolaire.	107,52
25/07/2017 JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Arrosoirs + gants chardes,	32,19
25/07/2017 SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimante multimédia.	94,69
25/07/2017 GK PROFESSIONNAL	Casque moto + porte lampe police municipale.	467,20
$\overline{}$	Petit outillage Vallet,	197,30
25/07/2017 SARL JARDIFLOR	Fleurs espaces verts chardes.	98,85
25/07/2017 ETS THIERRY MARION	Traitement nids de guêpes en terre.	271,63
25/07/2017 ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dératisation réseau pluvial.	714,00
	Réparation véhicule ford connect.	558,06
	Réparation taille haie chardes.	45,00
25/07/2017 ASSOCIATION L'ARCHE EN SEL	Spectacle pyrotechnique du 14 juillet.	2 390,00
25/07/2017 EURL CHAPITEAUX DE SAINTONGE	Location parquet bal 14 juillet.	615,00
25/07/2017 SARL PERRAUD Michèle	Pineau vin d'honneur chantier jeunes Vallet.	272,40
26/07/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1 ère quinzaine juillet véhicules.	848,58
26/07/2017 TAPHANEL Céline	Location camion pour festival FREE MUSIC.	765,00
$\rightarrow$	Hébergement artistes spectacle pyrotehnique du 14 juillet	308.15
$\rightarrow$	Animation bal du 14 juillet.	1 450,00
-	Réparation réseau pluvial rue de Tivoli, rue des Pins	8 106,10
_	Remorque porte barrière avec 36 barrières incluses	3 868,80
28/07/2017 PREVOST Olivier	Viennoiserie élections législatives des 11 et 18 juin	00'99
28/07/2017 SA FABIEN MATERIAUX	Gants agents services techniques	23,16
28/07/2017   SASU ADHE PUB	Panneau signalisation "Cinéma"	493,20

28/07/2017 VEDIF Collectivités	3 Barrières pagode voirie.	403 20
28/07/2017 AU SERVICE DU LINGE	Nettovage draps, taie, oreillers converture du village utilisés pour FR FF	463.84
28/07/2017 CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule ford courrier.	62 00
28/07/2017 SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole forum associations	36,00
28/07/2017 ASSOCIATION L'ARTSCENE	Prestation sonorisation 14 juillet 2017.	350.00
$\overline{}$	Denrées fête du 14 juillet.	246.44
_	Frais de transport aéroport mérignac pour récupérer famille Svrienne	130.00
	Matériel électrique pour festival FREE MUSIC.	1 335 29
31/07/2017   MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Bobines papier chimique passeports et cni + ticket	17.78
	Presse bibliothèque.	70.20
31/07/2017 APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique ateliers.	376.96
	Vérification électrique école cantine Vallet.	336,53
	Vérification électrique compteurs forains.	361.08
$\rightarrow$	Vérification électrique mairie.	395.94
$\rightarrow$	Vérification installation électrique salle municipale	393.16
$\rightarrow$	Vérification installation électrique restaurant scolaire	89.889
$\rightarrow$	Vérification installation électrique cantine primaire	539.74
-	Visite installation électrique base nautique.	368.28
$\rightarrow$	Visite installation électrique mairie salle associative chardes	493.66
	Visite installation electrique temple.	156.31
31/07/2017 APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique stade de foot	304.03
31/07/2017   APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique chapelle Chardes	156.31
31/07/2017 APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique bassin ludique	341.93
	Vérification installation électrique local pétanque	206.65
31/07/2017 APAVE SUDEUROPE	Vérification installation électrique mairie de Vallet	401.68
-	Vérification installation électrique maison de la petite enfance	432.00
-	Installation douchette WC appartement no 1 réfugiés Syriens	165.60
_	Frais visites médicales agents saisonniers.	168 00
	Etude géotechnique conception G2 phase AVP maison services au public	1 440 00
	Café mairie de Vallet.	11 24
01/08/2017 SARL BOUE FRERES	Jeu de douilles chardes.	152.71
01/08/2017 L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Modification électrique centre culturel	249.38
01/08/2017 SAS FROID CUISINE 33	Réparation sur four cuisine village de vacances.	2 597,55
01/08/2017 S.A.P.E.S.O. S.A.	Abonnement sud ouest 1 an.	351,00
01/08/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique.	211,98

01/08/2017 WCLOC	Location toilettes sèches manifestation 14 juillet	96'829
01/08/2017 ASSO ACT SOC CHTE MIME APAS	Frais visite médicale DUPUY CAE.	67.20
02/08/2017 SA ALBERT	Fournitures et remise en marche chauffeau camping	198,60
	Imprimés d'urbanisme.	00'06
$\rightarrow$	Fourniture et pose extincteurs cinéma.	447,60
$\rightarrow$	Mise en place et location échafaudage tour ronde château	19 200,00
$\rightarrow$	Doubles clés bâtiments.	27,50
03/08/2017 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture enrobé voirie.	726,98
	Location juillet containeur château.	95.76
03/08/2017 TAPHANEL Céline	Travaux entretien voirie route d'Expiremont commune Chardes	1 341,60
03/08/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac.	245,28
03/08/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine juillet.	605,42
	Fournitures ateliers.	151,22
	Fournitures et location mini pelle et shampoigneuse	1 988,66
23/08/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre et filtres mairie, eau ateliers et glacière lac	151,17
23/08/2017 BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	914,02
23/08/2017 CEDEO	Fournitures entretien.	80,22
23/08/2017 SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	180,11
23/08/2017 ORANGE BUSINESS SERVICES	Acquisition portable téléphonique ateliers.	168,74
23/08/2017 CACC	Vêtements de travail ateliers.	358,32
23/08/2017 AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène bassin ludique.	70,06
23/08/2017 SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule ford transit.	715,49
23/08/2017 SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	453,97
23/08/2017 HD SERVICES	Contrat maitnenance informatique juillet.	200,00
	Denrées pot chantier jeunes Vallet.	10,21
$\overline{}$	Produits d'entretien.	335,81
_	Peinture école maternelle.	349,28
_	Petites fournitures + réparation tracteur	813,62
$\overline{}$	Nettoyage lac après FREE MUSIC.	1 188,00
24/08/2017 ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Entretien espaces verts village de vacances.	2 494,80
24/08/2017 ENTREPRISE LAFAURIE Christian	Restauration mur côté cour école de chardes.	1 567,08
24/08/2017 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie Montendre	4 001,60
24/08/2017 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie chardes.	4 913,44
24/08/2017 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie Vallet.	4 001,60
24/08/2017 SARL ACMI	Réparation camion nacelle.	391,02

24/08/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyse eau baignade.	211,98
24/08/2017 COOPERATIVE REGIONALE	Fournitures vins d'honneur.	26,58
24/08/2017 PREVOST Olivier	Denrées 14 juillet.	122,20
24/08/2017 DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches forum des associations.	442,80
24/08/2017 SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Complément facture jointe au mandat n° 765 du 12/0	118,53
24/08/2017 SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures vallet.	202,05
24/08/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Achat vaisselle et ustensiles chantier jeunes sacr	415,89
24/08/2017 SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Honoraires acquisition terrain MOTARD section AA n	1 009,50
24/08/2017 SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIBUZET, CHENU, LAR	Acte acquisition parcelle MOTARD section AA no 018	10 000,00
$\rightarrow$	Pose clôture école Vallet et création dalles en béton bacs OM	8 153,42
30/08/2017 LAROCHE MOTOCULTURE	Acquisition débroussailleuse MARUYAMA MC4321BK ateliers	1 230,00
_	Carburant véhicules 1ère quinzaine août.	469,36
30/08/2017 TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	1 819,03
30/08/2017 GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	155,09
30/08/2017 SARL SMSP	Matériel secours baignade lac.	652.63
30/08/2017 Mr LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME	Service sécurité SDIS festival FREE MUSIC.	4 176.00
30/08/2017 SUEZ RV OSIS OUEST	Vidange fosse école de Vallet.	245.94
30/08/2017 Entreprise Jean-Michel LERBAUDIERE	Déssouchage rue de l'Hôtel de Ville.	768,06
30/08/2017 CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule MERCEDES.	22,00
30/08/2017 DEKRA INSPECTION	Visite tracteur et camion nacelle.	108,28
30/08/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique.	170,04
30/08/2017 PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac du 01 et 08/08/2	160,26
30/08/2017 EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES	Le livre de notre mariage cadeau offert aux mariés	441,45
30/08/2017 SARL JARDIFLOR	Gerbe cérémonie 14 juillet.	80.00
30/08/2017 FABREGUE IMPRIMERIE	Registres arrêtés voirie, personnel et délibératio	318,58
	Mission Assistance générale voirie 2017.	2 903,40
-	Denrées restaurant scolaire.	456.11
$\rightarrow$	Cartouches imprimante ateliers + coque portable.	64.79
06/09/2017 SARL LC LAVAGE	60 Jetons nettoyage véhicules.	100,00
06/09/2017 A2C SERVICES	Doubles de clés.	254.80
06/09/2017 CACC	Gants de protection ateliers.	585.60
06/09/2017 ETS THIERRY MARION	Traitement nid de guêpes centre culturel.	688,35
06/09/2017 RABOTIN SAS	Location containeur Août Château.	95.76
06/09/2017 TAPHANEL Céline	Création piste cyclable école maternelle et changement sable bac	2 250,60
06/09/2017 BREAUD Sébastien	Réparation portail cimetière chardes.	216,00
		126)(1

06/09/2017	06/09/2017   HB NET - Hugo BORDET	Nettoyage vitres écoles élémentaire et maternelle	1 393,20
06/09/2017	06/09/2017 SARL CANTIN	Fourniture et pose ensemble Atlanta salle associative chardes	64,14
06/09/2017	06/09/2017 SARL ROY ET FILS	Remplacement pompe fontaine chardes.	495,60
06/09/2017	06/09/2017 CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule Iveco chardes/vallet.	62,00
06/09/2017	06/09/2017 SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole don du sang.	72,00
07/09/2017 CACC	CACC	Sécurisation accès école élémentaire portails poteaux	5 363,10
07/09/2017	07/09/2017 SASU ADHE PUB	Fourniture et pose panneau dénomination cinéma "Andronis"	281,52
07/09/2017	07/09/2017 SOCIETE NOUVELLE MUSSIDAN SIEGES	Fourniture de 36 réhausseurs avec chariot cinéma.	1 108,49
11/09/2017	11/09/2017 ACT SERVICE INFORMATIQUE	Acquisition switch cinéma.	298,80
11/09/2017	11/09/2017   SARL CLEAN 17	Dépoussiérage et nettoyage vitrerie cinéma.	216,00
12/09/2017	12/09/2017   INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine août véhicules + gaz ateliers	627,46
12/09/2017	12/09/2017 INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Eau minérale ateliers + téléphone cinéma.	113,15
12/09/2017	12/09/2017 BMSO - POINT P	Fournitures + petit outillage.	1 423,19
12/09/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien ateliers.	1 851,29
12/09/2017 CEDEO	CEDEO	Petit matériel point d'eau école élémentaire.	994,22
12/09/2017	12/09/2017 A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE	Plants pour massifs espaces verts.	2 743,40
12/09/2017	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Passage câble informatique alimentation tableau interactif école élémentaire	752,47
12/09/2017	12/09/2017   COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vin d'honneur inauguration cinéma du 2 sep	181,35
13/09/2017	13/09/2017 GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Mousse lavante mains ateliers.	494,88
13/09/2017	PPG DISTRIBUTION	Peinture bâtiments Chardes.	123,48
13/09/2017	13/09/2017   SARL LMP	Acquisition filet cablé base ball.	867,60
13/09/2017	L'ECHOPPE SARL	Sabots personnel restauration.	393,60
13/09/2017	SAS ESPI BATIMENT	Remplacement joint d'étanchéité et 2 plaques snack bassin ludique	2 940,00
13/09/2017	13/09/2017 GAUTHIER Didier	Denrées inauguration cinéma du 2/09/2017.	120,00
13/09/2017	SARL JARDIFLOR	Gerbe décès PERRAUD Pierre	100,00
13/09/2017	13/09/2017 LA POSTE - PHIL@POSTE	Feuilles d'état civil 2018.	70,43
13/09/2017	13/09/2017 DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Frais d'impression bulletin municipal n° 4.	1 518,00
15/09/2017	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	119,51
15/09/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	341,44
15/09/2017	15/09/2017 AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène bassin ludique.	70,06

25

ltem : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
03/08/2017	Danièle AMANIOU	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain Rue de la Rogère	AC n°355	7 A 61 CA	12 000 €	10/08/2017	M. Alain ES- SEBBAR	×	10/08/2017
18/08/2017	Pascal BERTON	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Habitation 67 rue du Grand Pré	AD n° 67	5 A 66 CA	70 000 €	24/08/2017	Mme Marguerite CONAN	×	28/08/2017
18/08/2017	Succession	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 9 Rte de Jonzac	Ain°9	14 A 46 CA	40 000,000 €	28/08/2017	M. Thibault LEFEBVRE	×	28/08/2017
24/08/2017	Nathalie LINDER	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation Chez POUVRET	456 B n°291 et n° 292	11 A 33 CA	40 000,00 €	28/08/2017	M. et Mme Laurent CLOCHARD	×	28/08/2017
07/09/2017	Marie-Noëlle RABATEAU	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Habitation Route de Blaye	AE n°80	8 A 86 CA	78 000,000 €	07/09/2017	Mme Marie- Laure ROBERT	×	12/09/2017
07/09/2017	Yvon RAVET	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Habitation 15 rue du Petit Paradis	AC n°111	7 A 38 CA	77 000,000 €	07/09/2017	Mme Marie- Noëlle RABATEAU	×	12/09/2017
12/09/2017	Joseph TUGAS	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation 46 avenue de la République	AO n°178p	3 A 50 CA	74 000,00 €	18/09/2017	Mile Florence JAMET	×	19/09/2017

